



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 28/12/2021 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

**CONSEIL MUNICIPAL-COMMUNE DE LA VERDIERE**

<b>Date</b>	28/12/2021
<b>Lieu</b>	Salle Fontvieille
<b>Présents</b>	Gilles ROGIER, Gisèle VAUQUOY, Jean-François CHARRAT, Denis DUVAL, Francis PAYAN, Eric BOURASSEAU, Gérard MARIGNANE, Jean-Philippe BERSIA, Sandra LIZANO, Nicole THEILLOUT,
<b>Absents</b>	Stefano BLANC, Edmond BLANC, Frédéric BUISSON, Francine PIEULLE IKHLEF, Jean-Michel VIDAL, Muriel GILLET, Corinne BEAUDUEN, Dominique VIDAL, Danielle ENJARLAN,
<b>Procurations</b>	JM VIDAL à G VAUQUOY, D VIDAL à G VAUQUOY, S BLANC à G MARIGNANE
<b>Quorum</b>	10 en début de séance
<b>Heure d'ouverture de la séance</b>	18H40
<b>Heure de clôture de la séance</b>	20h16
<b>Présidence</b>	Monsieur le Maire Gilles ROGIER
<b>Secrétaire de séance</b>	Pour l'opposition : Pour la majorité : Madame Gisèle VAUQUOY a été élue secrétaire de séance
<b>Public</b>	Oui dans le respect des règles sanitaires en vigueur
<b>Le registre des délibérations de la séance précédente a été notifié à chaque élu pour signature.</b>	



SECRETARIAT GENERAL

<b>Dossier n°1 :</b>	<b>Approbation du procès-verbal du CM du 30/11/2021</b>
<b>Débat</b>	G ROGIER demande aux membres du conseil si le procès-verbal du dernier conseil municipal en date du 30 novembre 2021 est approuvé Aucune remarque
<b>Vote</b>	Approbation à l'unanimité
<b>Dossier n°2</b>	<b>Convention de mise à disposition du terrain de l'ancienne déchèterie avec Aristée</b>
<b>Débat</b>	G ROGIER explique qu'un groupe de travail a été mis en place lors de la précédente séance. Une convention a été élaborée. Il y a eu une visite du site, quelques travaux sont à faire, l'association va réhabiliter le site, notamment avec la mise en place d'une clôture. Nous allons faire les devis et ils vont s'occuper de faire les travaux. L'association va mettre en place la fête du miel
<b>vote</b>	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :

FINANCES

<b>Dossier n°1</b>	<b>Acquisition de deux terrains pour la Station d'épuration de la Mourotte</b>
<b>Débat</b>	G ROGIER explique qu'initialement la commune avait décidé d'implanter la future station sur les emplacements réservés des familles Bonnet et Pourrière. Monsieur Bonnet ne souhaitait pas vendre. Un autre terrain était préconisé, la famille Naudin accepte la vente pour 1500€, le passage se fera par acte notarié. Pour le terrain de la famille Pourrière il a été proposé 1200€ et la vente se fera par acte administratif. Parallèlement, les études vont commencer sur ces terrains sans empiéter sur le terrain de Monsieur Bonnet. Le financement de l'agence de l'eau ne s'élève plus qu'à 50% JF CHARRAT réexplique que lors d'un précédent conseil il avait précisé que les subventions de l'agence de l'eau pouvaient être revues à la baisse. G ROGIER informe qu'en 2021, la commune avait été subventionnée à hauteur de 20% pour la DETR, et que nous allons nous rapprocher du parc du verdon. JF CHARRAT demande si le Préfet a été sollicité pour la mise en demeure le 21/01 le délai sera épuisé pour les recours, il faut écrire au Préfet pour lui expliquer la situation et le coût. D DUVAL explique que l'évacuation des boues est à la charge du délégataire, c'est un problème d'exploitation donc cela n'est pas à la charge de la commune.



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 28/12/2021 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

	Il a été demandé à Aqualter d'envoyer les doubles de ce qu'ils envoient en Préfecture
<b>vote</b>	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
<b>Dossier n°2</b>	<b>Attribution MAPA Informatique</b>
<b>Débat</b>	<p>G ROGIER explique qu'un audit a été effectué en mairie, pour l'équipement informatique et les copieurs, aujourd'hui le coût à l'année en fonctionnement s'élève à 43 000€</p> <p>L'étude a été effectuée avec le rachat des contrats en cours. L'acquisition se fait en investissement et non en fonctionnement comme c'est le cas aujourd'hui.</p> <p>2 propositions : LBS et Rex rotary avec 9 pc fixes 1 pc portable, 3 copieurs (dont un à l'école)</p> <p>Pour LBS nous avons une proposition de 134 616.48€ ttc et pour rex rotary pour 127 110.00€ ttc</p> <p>L'échéance d'emprunt s'élève à 20 000€, l'économie est de 23 000€. Si les intérêts sont enlevés, l'économie réelle est de 17000€ (intérêt compris) on peut financer le DAB et la maintenance de la vidéo protection en services supplémentaires</p> <p>JF CHARRAT demande ce que comporte le contrat ? maintenance, remplacement de pc ?</p> <p>G ROGIER explique qu'aucun remplacement n'est prévu dans le cadre du contrat actuel</p> <p>JP BERSIA demande combien de postes sont pour l'école.</p> <p>G ROGIER répond qu'un seul poste est prévu pour la directrice, si on travaille sur plusieurs pc à l'école c'est dans le cadre d'un projet école numérique</p> <p>En fonctionnement il y aura les intérêts du prêt et la maintenance, l'acquisition en investissement</p> <p>JF CHARRAT demande si le montant est exigible à la signature du contrat ou à la livraison.</p> <p>G ROGIER explique que c'est à la livraison et qu'au niveau acquisition c'est Rex rotary le mieux disant mais au niveau de la maintenance c'est LBS qui présente la meilleure offre.</p> <p>Il y a une continuité avec Rex rotary et lors du changement du matériel il y aura un roulement.</p> <p>JF CHARRAT demande pour le rétro-projecteur si ce ne serait pas possible d'en mettre un dans la salle fontvieille, et de leur demander de nous faire une proposition ? et demande quel est l'intérêt de faire un prêt alors que notre réserve est d'environ un million d'euros, car nous utilisons la capacité d'emprunt de la commune ?</p> <p>G ROGIER explique que si nous n'avons plus de trésorerie, nous ne pourrions plus emprunter, les communes qui n'ont plus de réserves sont surendettées.</p>
<b>vote</b>	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :



RESSOURCES HUMAINES

<b>Dossier n°1</b>	<b>Suppression de poste d'adjoint administratif</b>
<b>Débat</b>	G ROGIER explique que ce poste correspond au poste de l'accueil. Une nouveau poste avec un autre grade a été créé lors du précédent conseil municipal pour le recrutement de la personne, il faut donc supprimer celui-ci
<b>vote</b>	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
<b>Dossier n°2</b>	<b>Suppression de poste d'Attaché</b>
<b>Débat</b>	G ROGIER explique que ce poste correspond au poste de secrétaire générale qui est partie à la retraite, il faut le supprimer.
<b>vote</b>	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :

	<b>QUESTIONS DIVERSES</b>
<i>Débat</i>	<p>- JF CHARRAT demande s'il y aura un débat avant le vote du budget ? G ROGIER répond que oui</p> <p>- VIDEOPROTECTION : G ROGIER informe que la commande a été signée ce jour avec lease protect, car les tarifs allaient augmenter de 14% en janvier 2022</p> <p>- EGLISE DES GLEYES : F PAYAN demande si un groupe de travail peut être formé concernant la vente de ce patrimoine, l'Eglise a des problèmes d'infiltrations. G MARIGNANE explique que des devis avaient été fait</p> <p>- SIRENE : G ROGIER explique que la réception des travaux de réhabilitation de la mairie n'a pas été faites car il manque la mise en place de la sirène car a priori la dépose a été prévue mais pas la remise en place, il y a des problèmes de moisissures au rez-de-chaussée, et des problèmes de menuiserie.</p> <p>- VOIRIE : JPh BERSIA explique que des nouveau travaux de voirie ont été engagés avec le chemin de St Jean Est, l'Américaine, Bréguière, les Mollières, la Plaine, une autre partie sera effectuée au printemps. Les travaux du Symielec pour l'éclairage a pris du retard car ils ont des problèmes d'approvisionnement.</p>

PV arrêté le 28 décembre 2021 à 20H16

Gilles ROGIER

Le maire



Gisèle VAUQUOY

Secrétaire de séance